

Refinancer un crédit immobilier ?

Le refinancement d'un crédit consiste à rembourser un crédit par **anticipation**, et concomitamment réemprunter auprès d'un nouvel établissement bancaire, en bénéficiant d'un **taux plus bas**, afin de profiter d'une baisse de taux et par voie de conséquence, **diminuer le coût de votre emprunt**.

Le refinancement concerne principalement les prêts à taux fixe mais également les prêts à taux révisable, pour ce dernier, suivant la tendance du marché monétaire.

En conclusion:

Le refinancement d'un crédit n'est vraiment intéressant que s'il vous permet d'obtenir un taux d'intérêt plus bas que le taux initial.

Un refinancement est déconseillé si la durée du prêt restant due, est courte.

Exemple:

vous avez souscrit un prêt sur une durée de 15 ans, la durée restant due de ce prêt est inférieure à **8 ans**, un refinancement est donc avantageux, à la condition que la différence de taux soit au moins égale ou supérieure à **1.5%**, par rapport au taux initial.